

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 25 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 du mois d'août 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal le 19 août 2025.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, adjoints,
Jean-Laurent PEREZ, Sylvie BIRABEN, Kate MARIE, Raphael BENOIT

ABSENTS EXCUSES

Anne-Laure JEAN BAPTISTE procuration à Raphael BENOIT
Jean-Philippe DELARUE procuration à Marc CAUMONT
Laura LAVILANIE
Jean-Pierre BUERBA procuration à Stéphane AUZERAL
Jean-Baptiste GRANGE procuration à Philippe CARRERE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 11 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Raphael BENOIT est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **16 juillet 2025**.

Le compte rendu du conseil municipal du **16 juillet 2025** est approuvé à l'unanimité.

**DEVOIEMENT DES CANALISATIONS EN VUE DES TRAVAUX DU PONT
BRUNET – DEVIS (89-2025)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que des travaux d'étanchéité, de renforcement et d'élargissement de la sortie du pont Brunet vont débuter début septembre et ce pendant trois mois.

Pour permettre le bon déroulement du chantier, il est nécessaire de procéder au dévoiement des canalisations existantes du réseau d'assainissement (refoulement).

L'entreprise Laurent CONDOURE propose de réaliser ces travaux rapidement pour un montant de 8 491,01€ HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- Accepte le devis de l'entreprise CONDOURE relatif aux travaux de dévoiement des canalisations du pont Brunet pour le montant de 8 491,01€ HT,
- Autorise Mr le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.